

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2011

Le 7 janvier 2011 à 20 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF - GENET JP – VASQUEZ E – PELLEGRINI S - MION R – AUBIN X – DUCOVAT D – PFEIFFER JL – LERAYER M.

Secrétaire de séance : DUCOVAT D.

Préambule : présentation des vœux reçus à la Mairie émanant de diverses personnes et entités.

1. Premier cadrage budgétaire pour 2011

Une meilleure efficacité budgétaire est recherchée en permanence et certains postes sont examinés:

- Le balayage des caniveaux par engin se faisait 4 fois par an (février, avril, juillet et novembre). Le Conseil décide que le passage de février est superflu. Ainsi en 2011, il se fera en avril, juillet et novembre. Rappelons qu'un passage coûte environ 200 €
- Convention Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de l'Aube. Le Conseil n'a pas sollicité d'intervention en 3 ans, et décide donc de le faire en 2011. Le Maire préfère que la Communauté de Communes ne porte pas ce genre de contrat, car la responsabilité demeure celle du Maire. Pour améliorer l'ergonomie du poste de l'adjointe administrative, il est décidé d'acheter un siège professionnel. Dans le même esprit, un agenouilloir permettra aux employés de se mettre à hauteur des massifs de fleurs sans atteinte sur leur santé.
- Assurance service des eaux : Le Maire a rencontré M. Duciel de Groupama le 10 décembre dernier afin de faire le point sur les contrats. La prime pour la commune s'élève à 2 510 € pour 2011, stable en ayant enlevé deux postes inutiles. Pour le service des eaux, il a été examiné la possibilité d'assurer les deux réservoirs semi-enterrés. La sur-prime de 296 € est rejetée par le Conseil, sachant que les seuls risques assurés étaient ceux d'un tremblement de terre. Ensuite une optimisation des montants assurés pour le matériel électrique et le local du puits conduit à une économie par rapport aux 568 € de 2010.

2. Premières orientations d'investissement 2011

- Un point sur les dépenses fixes (assurances, maintenance des logiciels, conventions diverses...) sera réalisé pour identifier les marges de manœuvre.
- Un dossier principal monopolisera la majorité des efforts 2011 : la place centrale avec le second parking, le reste de l'aménagement, les voiries proches, le cimetière et l'église.
 - i. Eglise : pour la partie droite de la nef, sujette à humidité, fissures et infiltrations, un devis de 9 600 € TTC propose une simple reprise, qui doit être validée par l'ABF. Concernant la fuite du chéneau en face du parking, l'employé communal va intervenir l'employé communal. JL Pfeiffer indique avoir examiné les travaux du toit de la sacristie et déclare la qualité bonne. Un nouveau don de l'ASPBO de 5 000 € fin décembre vient constituer l'apport pour payer les vitraux blancs à refaire, suite aux dons d'un montant de 3 500 € déjà reçus en 2010. Le conseil municipal remercie l'ASPBO et ses généreux donateurs de Bucey et d'ailleurs.
 - ii. Une réunion sur le terrain d'une commission est programmée le 22 janvier à 11h pour prendre des mesures et réfléchir aux diverses parties de ce dossier principal. La question du stationnement du bus y sera évoquée pour le renforcement nécessaire. Des arbustes pourraient être plantés le long du mur du cimetière pour cacher les palplanches. De la fibre végétale pourrait être envisagée pour éviter la repousse des herbes sur le talus. Un jardin pour jeunes enfants pourrait être installé. Des charmilles pourraient être plantées çà et là. Un plan sera fait avec les places de parking projetées. Les devis ne seront demandés qu'après la définition d'un cahier des charges clair.
- Le Maire appelle les conseillers à regarder de près les différentes routes du village pour décider de celles qui pourraient être refaites en 2011.
- Le Maire invite ensuite lors d'un tour de table chaque membre du conseil à indiquer une idée qui lui semble prioritaire pour le programme 2011, parmi celles listées lors de la dernière séance ou bien nouvelle. Il en ressort la liste suivante : columbarium (des devis seront sollicités considérant

l'émergence de ces nouvelles demandes), la seconde tranche de voirie, la clôture du site des réservoirs, l'isolation du bâtiment de la mairie (pertes par les toits), un épandeur à sel adaptable sur le tracteur communal (utilisable aussi pour de l'engrais ou du gazon), la réfection de la toiture du local de l'ancienne pompe, l'achèvement des travaux du lavoir, la préparation végétale d'autres talus, le remplacement de certains tonneaux de fleurissement fatigués par d'autres tonneaux (pas d'autres contenants).

3. Questions diverses :

- Une déclaration de sinistre par dégât des eaux sera envoyée à l'assurance de la commune pour le bureau du Maire, où plafond et papiers peints sont endommagés.
- Un courrier sera envoyé à l'entreprise REDHEUIL pour le remercier d'avoir nettoyé complètement et très proprement la place vers le cimetière.
- Les deux poteaux stockés vers le parking seront rangés dans le jardin derrière le préau. Un devrait servir rue Neuve.
- Un adjoint indique connaître un chemin à Chenegy où fut mis en œuvre une solution qui pourrait s'appliquer au chemin du Monument aux Morts.
- Les retours de la distribution du colis des Anciens ont été mitigés. Certains furent plutôt négatifs (présentation, présence de produits frais). Ces critiques à la réception d'un présent surprend plusieurs membres du Conseil. En tout état de cause, pour l'année en cours, de nombreuses personnes sont favorables à un repas qui sera une bonne occasion de se retrouver. La période de fin novembre / début décembre est proposée.
- Dossier Sapeurs Pompiers : après la dernière séance de travail de décembre, qui a été très productive, une lettre confirmant la motivation du Maire et du Conseil à maintenir et faire redémarrer le Corps de Première Intervention a été envoyée à Monsieur le Préfet et au Lieutenant-Colonel directeur du SDIS. Le Maire a rencontré ce dernier lors d'une cérémonie des vœux et en a profité pour appuyer la démarche. Rendez-vous est pris pour le 21 janvier [reporté entre temps par le SDIS au 4 février].
- Les vœux du Maire se tiendront le samedi 29 janvier à 11 heures, avec mise à l'honneur des nouveaux habitants et aussi des contributeurs petits et grands au prix spécial régional reçu par l'école pour son action pédagogique « Faisons la vie belle aux abeilles ». A cette occasion, le Maire indique son souhait de convier Monsieur Yves Fournier en tant que Président du Comité Régional de Tourisme, puisque ce dernier n'a pas pu donner le prix lors de la cérémonie officielle de fin 2010 où personne de la Commune n'avait pu se rendre. Trois membres du Conseil indiquent leur désaccord avec cette invitation.
- La course cycliste Paris-Troyes passera le 13 mars prochain. Un encart paraîtra dans le petit journal pour rappeler la prudence à la population.
- Les 20 et 27 mars auront lieu les élections cantonales pour élire le conseiller général du canton d'Estissac pour l'administration du département de l'Aube.
- Affouages : l'ONF indique que la coupe des arbres devrait se produire vers fin janvier. La distribution des parts sera organisée au plus tôt après.
- Antenne 3G : à Messon et Estissac elles sont posées mais pas encore reliées. Concernant Bucey, il y a un problème de fourniture d'électricité malgré le poteau au pied de l'antenne. Orange indique être obligé de tirer une ligne enterrée depuis la sortie de Bucey jusqu'à l'emplacement prévu.
- Virage en haut de la cote sur la route de Fontvannes. Le Conseil unanime déplore la qualité médiocre des travaux réalisés par le Conseil Général. Un courrier sera envoyé pour demander une signalisation plus efficace lors des travaux et invoquer l'insécurité résultante et persistante suite aux premiers travaux.
- L'échinococcose alvéolaire (parasite déposé par les renards sur les champignons ou fruits sauvages) est désormais bien présente dans le département. Une vigilance particulière s'impose aux parents.
- L'arrêté et les panneaux de limitation de tonnage pour les trois routes refaites doivent être mis en place.

La séance est levée à 00h15.